

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

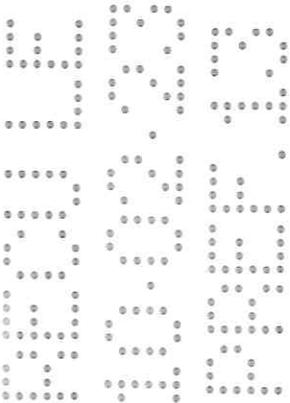
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO

DELIBERATION N°4

OBJET : Etude de découverte de l'Huveaune dans sa traversée de la commune de La Penne-sur-Huveaune : demande de subventions

Monsieur Christian OLLIVIER, vice-Président rapporte :

La commune de la Penne-sur-Huveaune ambitionne de réaliser des projets d'aménagement de son espace urbain participant à l'amélioration de l'attractivité de la ville.

A ce titre, la commune a sollicité l'EPAGE HuCA afin d'être appuyé sur la réalisation d'une étude visant la démolition de tout ou partie de l'ouvrage de couverture de l'Huveaune dans sa traversée entre le boulevard de la gare et l'allée du stade. Cet ouvrage, construit dans les années 40, d'une longueur approximative de 280 mètres linéaires, accueille aujourd'hui un parc de stationnement d'environ 150 places.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 4

En 2011, d'importants travaux sont entrepris, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, pour augmenter la capacité hydraulique de la couverture avec pour objectif de porter à 163 m³/s la capacité de l'ouvrage et ainsi mettre à l'abri les riverains de la commune d'une crue trentennale.

L'EPAGE HuCA souhaite donc engager un marché d'étude, via son nouvel accord cadre de prestations GEMAPI, visant à définir la faisabilité de venir supprimer tout ou partie de l'ouvrage de couverture dans le centre-ville de la Penne-sur-Huveaune, la définition d'aménagements de restauration des fonctionnalités du cours d'eau, la sécurisation et la valorisation de l'Huveaune. L'étude s'attachera à proposer également, dans la mesure du possible, des solutions visant la réduction de l'aléa inondation par débordements de cours d'eau.

Conformément aux principes de la compétence GEMAPI et en cohérence avec les termes de la stratégie du PAPI Huveaune-Aygalades, le programme de travaux devra répondre à deux objectifs :

- Objectif premier : la restauration des fonctionnalités naturelles et paysagère de l'Huveaune en lien avec les usages.
- Objectif second : la réduction de l'aléa inondation,

Pour affiner et fiabiliser les résultats, des études techniques complémentaires de type topographiques et géotechniques seront nécessaires.

Cette étude s'articulera avec l'action 6-1 du PAPI Huveaune-Aygalades concernant le traitement des points de débordement de l'Huveaune entre La Penne-sur-Huveaune et Aubagne.

Le montant de cette opération est estimé à 180 000 € TTC. Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, vice-Président,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),

CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- La feuille de route 2023 de l'EPAGE,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 4

- La sollicitation de la commune de la Penne sur Huveaune,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif à l'étude susmentionnée auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers, à savoir Etat, Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes

Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception
 en Préfecture le
 et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 4